

Congrès de Rennes – Discours de clôture

S'engager pour faire Fédération

Notre Fédération est constituée d'Unions départementales régies par la loi de 1901, qu'elle coordonne. C'est dans ce cadre qu'elle permet de resserrer les liens d'estime et de fraternité entre les DDEN pour remplir efficacement et collectivement leur rôle social. Elle informe les Unions départementales car chaque Délégué Départemental doit être au fait de l'actualité de l'école. Le DDEN doit assister aux conseils d'école trimestriels. Dans le cadre de l'élaboration du projet d'école à laquelle il est associé, il donne son avis et présente ses suggestions sur le fonctionnement et sur toutes les questions liées à la vie de l'école. Le caractère officiel de notre fonction nous attribue une mission officielle et opérationnelle. Le DDEN doit faire preuve de vigilance et défendre les intérêts de l'École publique, en ayant pour but de travailler pour le mieux-être et l'intérêt des enfants.

Notre fonction de contrôle et de vigilance intègre divers domaines tels que l'inspection des locaux, du mobilier et de l'équipement, la sécurité et la protection des enfants, notamment dans l'application du Plan Particulier de Mise en Sécurité en cas de grave danger, la surveillance des effectifs, l'hygiène, la restauration ou encore les transports scolaires... Nous veillons également à la bonne intégration des enfants en situation de handicap, et participons aux projets de travaux et d'aménagement. Ces actions doivent être conduites en harmonie avec les enseignants, les parents et les élus.

Nos statuts de 1974 définissent avec clarté nos finalités : « ...servir de trait d'union entre l'école et les familles, d'encourager et de défendre l'Ecole publique laïque et son corps enseignant ; de veiller à la fréquentation scolaire, d'aider à la création, puis au développement des œuvres complémentaires de l'Ecole publique et d'exercer un contrôle sur l'enseignement privé.

Ces statuts ont pour objet :

- de provoquer la **constitution** régulière des délégations et la création **d'Unions départementales** adhérentes à la Fédération nationale ;
- de **coordonner l'activité de ces Unions** ;
- de les **représenter, d'agir en leur nom et sur leur demande auprès des pouvoirs publics** ;
- de **défendre la laïcité sous toutes ses formes.**

Ces rappels sont nécessaires pour ne pas circonscrire l'objectif essentiel au seul management de la Fédération et à son fonctionnement interne pour définir le profil de son président. Celui-ci n'est qu'un représentant de l'exécutif fédéral, dont l'organe délibérant est le Conseil Fédéral de la fédération composée des UNIONS DEPARTEMENTALES instituées sous le régime de la loi 1901.

En termes d'adhésion, le contexte est difficile comme peuvent l'attester les remontées de notre dernier renouvellement quadriennal. A cela plusieurs raisons inhérentes pour certaines à l'âge des délégués, pour d'autres externes, en particulier l'individualisme ambiant et la désaffection générale pour toutes structures collectives. Les DDEN ne sont pas exempts de ces désengagements. Cependant, les motivations profondes de leurs engagements ne sont pas prioritairement liées à leur seule présence dans l'Ecole mais essentiellement aux valeurs qui la fondent, en particulier la laïcité. Je peux en témoigner en étant très souvent sollicité pour intervenir très régulièrement dans les AG de nos Unions sur ce thème de la laïcité.

Il faut être sans ambiguïté sur le sujet, y compris avec des organisations amies et partenaires. C'est la seule condition pour retrouver nos affinités avec les organisations amies sans les enfermer dans des querelles de personnes. Cette clarté nous honore, elle est indispensable pour ne pas renier les principes permanents des DDEN et affronter, y compris frontalement, sans animosité, ceux qui interprètent voire détournent les principes pour des stratégies aléatoires.

Tout commence par la jeunesse, l'égalité en éducation doit être notre seule priorité

« À l'heure présente plus qu'en toute autre, l'éducateur a l'obligation de faire corps avec la nation, de rester devant l'opinion un porteur de flambeau, un serviteur d'idéal. Son autorité en sera grandie demain » Extrait du testament philosophique de Georges Lapierre, instituteur, militant et fondateur de l'Ecole Libératrice mort en déportation en 1945.

Vous êtes ici chers collègues DDEN ces « Serviteurs d'Idéal » porteurs du flambeau de la Laïcité de l'Ecole et de la République

Merci